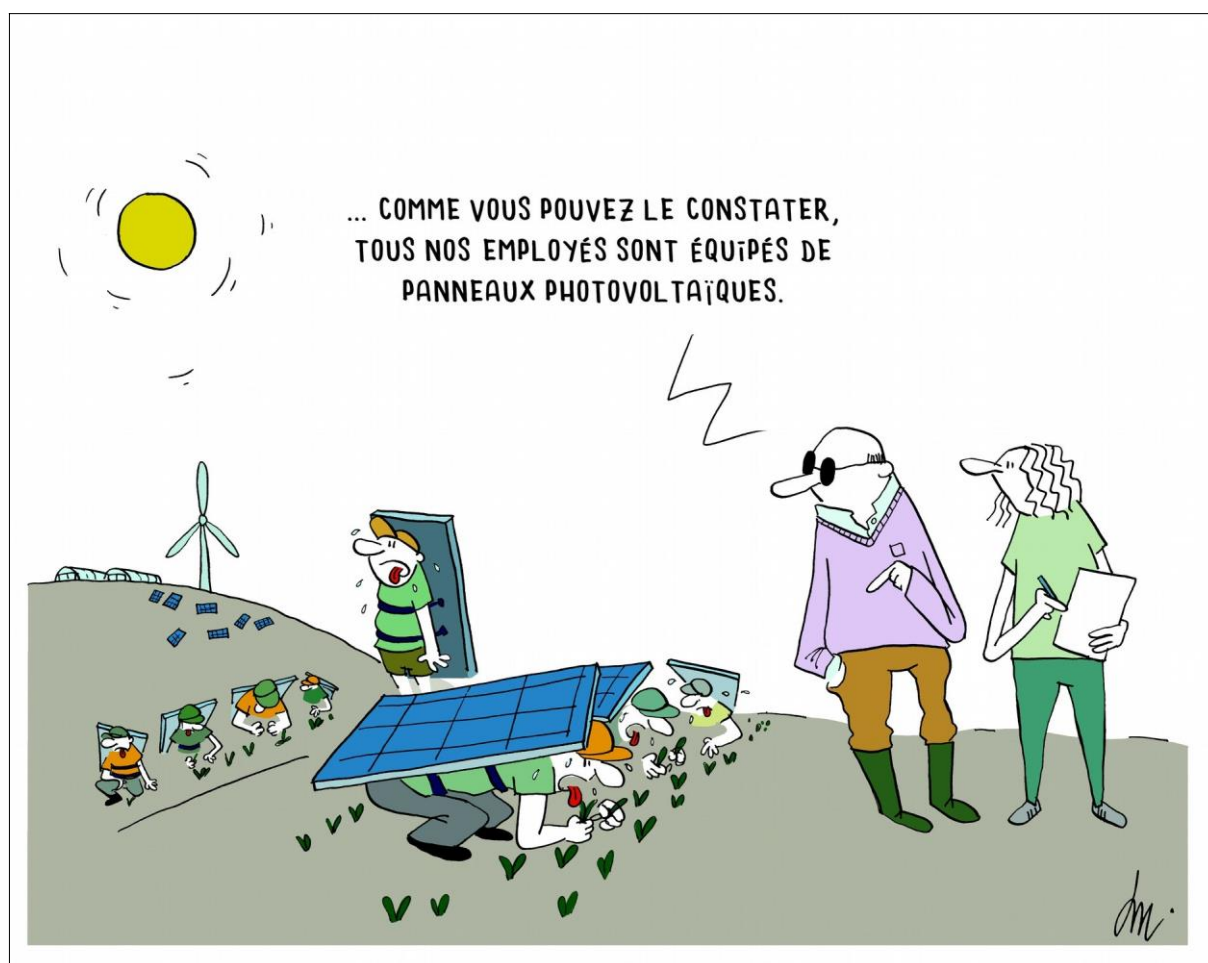




# LES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL SONT-ELLES COMPATIBLES AVEC L'AGRICULTURE PAYSANNE ?



## CONTACTS

Sébastien PERSEC : porte-parole de la Confédération Paysanne 12 – 06.70.52.71.23

Jean-Marie ROUX : secrétaire de la Confédération Paysanne 12 – 06.79.90.82.99

Éric DARLEY : adhérent de la Confédération Paysanne 12 – 06.03.04.07.41

Christian ROQUEIROL : adhérent de la Confédération Paysanne 12 – 06.72.68.45.40



L'agrivoltaïsme est la contraction des mots agriculture et photovoltaïque. Par cette contraction, ses défenseurs promeuvent une complémentarité entre ces deux activités. Or l'agrivoltaïsme affecte durablement l'occupation et l'usage des sols agricoles. Cela signifie que l'agrivoltaïsme est une artificialisation des sols d'après la définition qui en est faite dans le projet de loi n° 3875 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. La Confédération paysanne s'oppose à l'agrivoltaïsme, son monde et ses marchés. Les nombreuses conséquences ne peuvent être que désastreuses pour l'agriculture, l'environnement et l'emploi en milieu rural.

Des sociétés photovoltaïques se tournent de plus en plus vers les terres agricoles pour installer de panneaux photovoltaïques par effet d'opportunité et intérêt financier. En effet, dans un milieu rural en déprise avec une faible densité de population et des communes plutôt endettées, les surfaces a priori disponibles sont grandes et le coût marginal de l'installation des panneaux est meilleur que dans d'autres contextes (toitures, friches industrielles, parking, etc.). De plus, la probabilité de contentieux juridique et d'opposition aux projets semble plus faible que dans d'autres contextes.

### **Contexte aveyronnais**

Dans l'Aveyron, plusieurs projets de panneaux photovoltaïques au sol ont émergé ces dernières années : sur la commune de Laissac-Séverac l'Église (8 hectares), à Saint-Beauzély (6 hectares), sur la carrière de Balsac (10 hectares) et sur le Causse Comtal. Nous allons ici détailler plus spécifiquement les projets de photovoltaïques industriels sur le Causse Comtal, qui ont l'emprise foncière la plus importante. En effet, ce sont 200 hectares de terres naturelles et agricoles qui sont aujourd'hui menacés. Ces projets sont portés par trois entreprises (AKUO, JP Energie, Voltalia).

Dans son ensemble, le Causse Comtal présente une grande richesse faunistique et floristique avec la présence de très nombreuses espèces protégées par les directives nationales et européennes (quelques exemples : les divers Rhinolophes, l'Oedicnème criard, la Pie-grièche, l'alouette lulu, la Huppe fascié, le Léopard vert, le Séneçon de Rodez, etc.). La Ligue pour la Protection des Oiseaux a recensé en 2020 plus de 55 espèces d'oiseaux présentes sur les sites concernés. Nous dénonçons la destruction d'habitats amenée par ces projets de photovoltaïques au sol. En outre, le Causse Comtal dispose d'une richesse patrimoniale inestimable. A titre d'exemple Salles-La-Source et Rodelle, deux des communes impactées par ces projets, sont les communes les plus riches de France en dolmens et mégalithes.

Le projet porté par la société Agrinergie de la Goudalie, filiale à 100 % de la société Akuo Energy, concerne la création d'un parc photovoltaïque au sol sur les communes de Muret-le-Château, Salles-la-Source et Rodelle. Ce projet est situé sur des parcelles agricoles ou naturelles sur une surface globale de 74 hectares. L'ensemble des parcelles concernées par le projet appartient à trois exploitants agricoles et sont actuellement pour partie exploitées (cultures fourragères, orge) et pour partie composées de prairies permanentes. Pour ce projet, 11 kilomètres de grillages de plus de 2 mètres et une vingtaine de caméras de vidéosurveillance sont prévus, rendant ainsi le Causse industrialisé et quadrillé par des caméras. L'industriel AKUO a déposé un permis de construire en Préfecture de l'Aveyron en mars 2021.

## Réactions de la société civile et des institutions départementales et régionales

A ce jour, **38 organisations départementales et régionales dénoncent ces projets** <sup>1</sup> et plus de **21 000 personnes** condamnent ces projets via une pétition signée en ligne<sup>2</sup>.

En **août 2019**, lors d'une réunion publique à Rullac, Monsieur Jacques Molière, président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, a souligné que les parcs au sol ne devaient pas s'implanter sur des terres agricoles.

En **octobre 2020**, la commission Mission Inter-Services Aménagement et Paysage (MISAP) de l'Aveyron dépendant de la préfecture s'est opposée au projet d'AKUO<sup>3</sup>.

Le **17 décembre 2020**, la Présidence de la Région Occitanie en séance plénière a exprimé son désaccord avec les projets du Causse Comtal. En outre, le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de l'Occitanie explique qu'il convient de privilégier les toitures et espaces impropres à d'autres usages. Enfin, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Occitanie « *pose le principe d'interdiction de centrales photovoltaïques au sol au sein de ces zonages qui ont vocation à rester des espaces naturels* ».

Le **15 mars 2021**, la Confédération Paysanne de l'Aveyron a proposé une motion relative à la défense du foncier agricole lors de la session Chambre d'Agriculture. Cette motion, votée par la Chambre d'Agriculture, est contre ce type de projet considérant que : « *le développement de projets photovoltaïques au sol vont condamner la vocation agricole de surfaces* ».

Le **24 mars 2021**, la député Anne Blanc s'oppose fermement à AKUO et demande à Mme La Préfète d'agir en ce sens. <sup>4</sup> Le Député Mazars dénonce aussi cette situation.

Le **5 juillet 2021**, la commune de Salles la Source, concernée par les trois industriels, a délibéré (à l'unanimité moins une abstention) contre les projets industriels de photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles sur près de 200 hectares.<sup>5</sup>

Le **29 juillet 2021**, la préfecture et la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ont émis un avis défavorable sur l'étude préalable agricole, en expliquant qu'AKUO ne démontre pas la compatibilité de son projet avec le maintien d'une activité agricole sous les panneaux. La préfecture parle même de « *discordance sur les effets du projet sur l'agriculture du territoire (...) le projet aura un impact négatif sur la qualité et la capacité de production des parcelles (et leur) dépréciation sera plus ou moins importante* ». <sup>6</sup>

Le **12 octobre 2021** la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu son avis suite à l'étude d'impact environnementale de l'industriel AKUO.<sup>7</sup> Un « *défaut majeur* » est pointé : « *l'absence de démonstration de recherche de solution alternative* » à l'implantation à cet endroit des trois communes de Salles-la-Source Muret le Château et Rodelle. Nous tenons cependant à rappeler qu'AKUO refuse d'installer son projet sur la carrière de Puech Hiver (23 hectares sur la commune de Salles-la-Source).

1 <https://ccaves.org/blog/associations-de-soutiens-contre-le-photovoltaïque-du-causse-comtal/>

2 <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/200-hectares-panneaux-photovoltaïques-terres-agricoles/139528>

3 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/second-tract-photovoltaïque-causse-comtal-version-2302021-1.pdf>

4 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/21157-V.Michel-Moreaux-projet-photovoltaïque-Causse-Comtal.pdf>

5 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2021/07/17/projets-de-parcs-photovoltaïques-sur-le-causse-comtal-salles-la-source-se-prononce-contre-9677750.php>

6 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/avis-defavorable-pref-cdpnaf-akuo-8-juillet-2021.png.jpg>

7 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/mrae-akuo-octobre-2021.pdf.pdf>



Nous considérons que louer nos terres à des sociétés qui y installent des panneaux photovoltaïques représente une menace pour l'agriculture. Nous nous opposons aux dérives qu'elle porte, parmi elles, l'artificialisation des sols, l'augmentation du prix du foncier et la spéculation sur les terres « à énergiser » qui va compliquer l'installation de jeunes agriculteurs, contre un revenu principal éloigné de l'activité agricole et la perte d'une qualité de vie au travail.

La contrepartie financière peut sembler alléchante rapportée à nos revenus alors même qu'en mettant notre outil de production à disposition de ces sociétés nous les enrichissons.

Nous sommes en faveur d'une transition agroécologique forte ainsi que d'une politique énergétique coordonnée à l'échelle des territoires, réfléchi en fonction des besoins et non d'intérêts mercantiles. Nous sommes favorables au photovoltaïque sur les toits des bâtiments agricoles, parking, etc. et contre les centrales solaires sur les terres agricoles.

## NOS REVENDICATIONS

1. Un recensement des sites artificialisés, dégradés et des toitures, adaptés à la pose de panneaux photovoltaïques et rendu public par la DDT.
2. Un moratoire sur les projets de photovoltaïsme sur sols agricoles.
3. Une charte élaborée avec les services de l'État, la profession agricole dans son ensemble et l'association des maires comme doctrine en CDPENAF.
4. Ne pas attribuer de nouvelles surfaces à des propriétaires exploitant.e.s ayant volontairement artificialisé une partie de leur SAU. La Confédération paysanne demande à placer en dernière priorité les propriétaires exploitants ayant au préalable artificialisé des surfaces agricoles, notamment pour y installer des panneaux photovoltaïques au sol. Par ailleurs, les revenus générés par ce type d'installation doivent être pris en compte dans le pourcentage de revenus non agricoles (décompte des actifs distinguant les exploitants à titre principal ou secondaire).

## NOS ARGUMENTS

### Argument 1 : Non à une artificialisation des terres à l'heure d'une nécessaire transition agroécologique

Les terres doivent servir en priorité à la production alimentaire et pas à la production énergétique. La 1<sup>ère</sup> source d'artificialisation est la construction immobilière, l'extension des réseaux routiers et les équipements industriels (1 département français tous les 7 ans). Le photovoltaïque au sol lorsqu'il est installé sur des terres agricoles et espaces naturels s'ajoute à cela, loin de l'objectif « zéro artificialisation nette »<sup>5</sup> du gouvernement qui appelle des mesures ambitieuses. Au premier rang desquelles : modifier les règles d'urbanisme pour favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, et renaturer les espaces artificialisés laissés à l'abandon. L'artificialisation des sols fait l'objet depuis 2016 d'une compensation collective agricole qui ne saurait être recherchée par la chambre d'agriculture afin de se construire une manne financière. La séquence éviter-réduire-compenser doit être respectée ce qui implique un moratoire sur le photovoltaïsme au sol. Planifions l'installation de panneaux photovoltaïques sur les friches industrielles, sur les parkings et lestoitures !

### Argument 2 : L'agrivoltaïsme n'est pas une diversification agricole <sup>6</sup>

La complémentarité entre production agricole et électrique est mise en avant dans la Charte signée le 19 janvier dernier par [EDF Renouvelables](#)<sup>7</sup>, la FNSEA et Chambres d'agriculture France. Aujourd'hui, cette complémentarité est expérimentée par des entreprises (par exemple Sun'Agri<sup>8</sup>) en collaboration avec des chercheurs d'INRAE sur des cultures spécialisées (vignes, arbres fruitiers<sup>9</sup>) et des surfaces modestes pour une meilleure intégration paysagère et citoyenne<sup>10</sup>. Cependant, à ce stade, la complémentarité n'est pas généralisable ! Cette complémentarité ne saurait être envisagée dans un territoire tel que le département de l'Aveyron où domine l'élevage. Les panneaux diminuent la surface agricole utile, gênent le travail<sup>11</sup> et réorientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement.

---

<sup>5</sup> <https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protoger-sols>

<sup>6</sup> C'est ce que dit Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, lors de la signature de la charte.

<sup>7</sup> Tout petit acteur du renouvelable en France !

<sup>8</sup> <https://sunagri.fr/>

<sup>9</sup> <https://leshorizons.net/agrivoltaisme/> (et articles scientifiques)

<sup>10</sup> <https://www.pleinchamp.com/actualite/l-agrivoltaisme-protège-la-terre-la-production-et-les-agriculteurs>

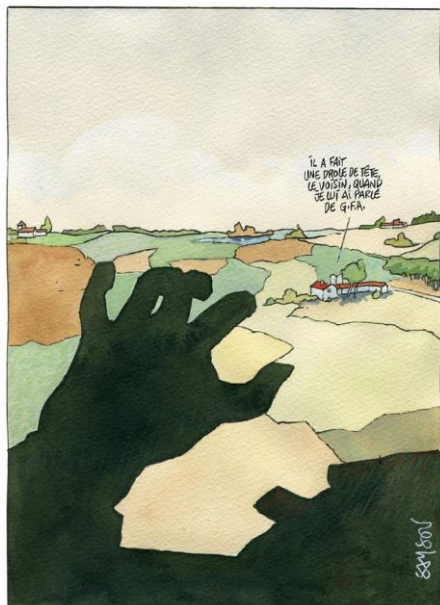
<sup>11</sup> Les arbres ont été arrachés pour laisser la place au tracteur et maintenant on installerait des panneaux parce-qu'ils rapportent gros ?





Les Chambres d'agriculture n'ont ni la vocation ni les moyens de contrôler la complémentarité et la pérennité de l'activité agricole sous les panneaux photovoltaïques. Le terme d'agrivoltaïsme n'est qu'un argument marketing et juridique des promoteurs du photovoltaïque pour installer des panneaux à bas coût sur des terres à vocation agricole.

### Argument 3 : Un danger pour la transmission des fermes agricoles et la gestion du foncier agricole



Le photovoltaïsme sur sols agricoles est une activité commerciale dont la fiscalité doit être commerciale quel que soit le propriétaire des terres sur lesquelles elles sont installées (commune, propriétaire particulier, propriétaire exploitant, etc.). Dans le cas contraire, cela entraînerait une distorsion de concurrence avec les propriétaires non agriculteurs et un risque accru de l'artificialisation des terres agricoles :

- Augmentation du prix du foncier
- Réticences des propriétaires à signer des baux agricoles car le photovoltaïsme assure un revenu pour les agriculteurs retraités
- Modification ou spéculation sur les zones agricoles pouvant accueillir des panneaux,

### Argument 4 : Une qualité de vie au travail préservée pour des paysan.ne.s nombreux.ses et des campagnes vivantes!

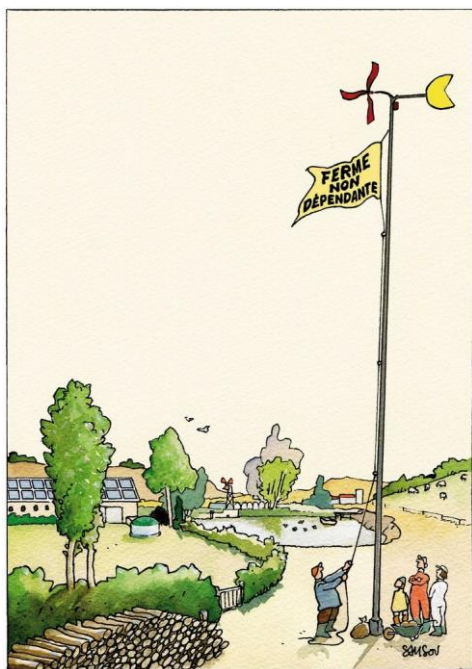
Alors que l'agriculture est l'une des professions qui rémunère le moins en France et qu'un malaise de la profession est reconnu, une motivation essentielle est la qualité de vie au travail, le travail en plein air, un cadre de travail beau, regarder le ciel et écouter le chant des oiseaux... Il n'est pas souhaitable de dégrader cette qualité de vie au travail alors que c'est un secteur qui doit recruter massivement dans les prochaines années avec le départ des baby boomer à la retraite. Travailler sous des panneaux c'est dégrader notre qualité de vie au travail, c'est aussi dégrader l'environnement<sup>12</sup> et les paysages de tous pour le bénéfice de quelques-uns (quelques propriétaires et promoteurs).

---

<sup>12</sup> Circulation de la faune impossible, destruction d'habitats, perturbation des oiseaux migrateurs, etc.

### Argument 5 : Un bilan environnemental controversé, un outil de production d'énergie à utiliser avec parcimonie dans le mix énergétique.

D'après un rapport gouvernemental<sup>13</sup>, « l'électricité produite à partir d'un module photovoltaïque présente un bilan carbone largement inférieur au bilan carbone de l'électricité produite à partir de charbon ou de gaz. (...) Cependant, cette source d'énergie, à l'instar d'autres sources d'énergies renouvelables, mobilise davantage de ressources minérales et de sols que les sources d'énergies conventionnelles ». Les bons taux de recyclage affichés sont encore à développer et à relocaliser, il n'est pas exclu qu'ils soient eux-mêmes à l'origine d'impacts environnementaux plus lourds que les procédés de production primaire. Les 50 000 à 60 000 tonnes de panneaux mises sur le marché en France chaque année deviendront des déchets dans 20 à 30 ans. Dans un monde où les ressources se raréfient, nous considérons qu'aucune énergie est 100 % propre et renouvelable. Nous souhaitons que le développement du photovoltaïque comme celui des autres énergies soient discuté à l'échelle des territoires avec l'ensemble des parties prenantes. Nous nous opposons à ce qu'une chambre consulaire aux mains d'un syndicat prenne en main seule un sujet aussi important que la transition énergétique et impose son calendrier à la profession, aux élus et aux administrations.



### Argument 6 : Des énergies renouvelables oui mais à l'échelle de nos fermes

Du photovoltaïque sur les toits des bâtiments, de petites unités de méthanisation pour produire l'énergie nécessaire aux machines de la ferme, oui ! Non aux mégaprojets industriels ! Dans l'esprit de l'agriculture paysanne<sup>14</sup> que défend la confédération paysanne, nous voulons vivre de notre métier plutôt que du loyer de nos terres<sup>15</sup> pour la production l'énergie et l'entretien des panneaux !

<sup>13</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20ressources%20Photovoltaique.pdf>

<sup>14</sup> « L'agriculture paysanne permet à un maximum de paysannes et de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe avec les citoyennes et les citoyens à rendre le milieu rural vivant et à préserver un cadre de vie apprécié par toutes et tous. »

<sup>15</sup> Dans l'*Age des Low Tech* de Philippe Bihouix, qualifie d'activité de service l'agrivoltaïsme (p102). Les panneaux installés produisent de l'électricité. L'agriculteur met à disposition ses terres pour installer des panneaux, il n'est pas lui-même producteur d'énergie.

### **Argument 7: Des énergies renouvelables oui mais la démocratie et l'intérêt général d'abord!**

Les promoteurs photovoltaïques tel que AKUO<sup>16</sup> dans l'Aveyron, sont très actifs pour démarcher des agriculteurs. C'est la politique du premier arrivé premier servi qui prime et de la maximisation du profit au détriment de l'économie d'énergie et de l'organisation de la production en rapport avec les besoins du territoire. Nous dénonçons ces pratiques et appelons à une organisation collective et inclusive de la transition énergétique dans l'Aveyron.

### **Argument 8 : Des arbres mieux que des panneaux !**

Des infrastructures naturelles, vergers de plein vent, haies, agroforesterie apportent plus de bénéfices aux écosystèmes que les panneaux : ombre pour les animaux et les cultures, fourrage en cas de sécheresse, bois énergie, refuge pour la biodiversité et lutte biologique. Ils sont eux, 100 % renouvelables et recyclables ! Nous sommes en faveur de politiques publiques incitatives de mise en place et d'entretien d'infrastructure naturelles, un des leviers contre la sécheresse qui affecte l'Aveyron chaque été et ce depuis plusieurs années.

---

<sup>16</sup> <https://www.akuoenergy.com/fr/>